

Compte-rendu de la rencontre
Comité de liaison du Parc éolien de la Dune-du-Nord

Date : Jeudi 5 avril 2018

Lieu : Auberge Madeli et par visioconférence depuis Montréal.

Présences :

Marie-Ève Giroux, Attention Fragîles
Véronique Déraspe, Société de conservation
Yves Martinet, Comité ZIP
Serge Bourgeois, MÎM
Jean-Étienne Solomon, MÎM
Marc-Olivier Massé, CERMIM
Sylvette Leblanc, CCEÉ (MÎM)
Jasmin Roy, Développement social CJE
Sony Cormier, Chambre de Commerce des Îles
Michel Bonato ATR
Daniel Gaudet, SADC
Gilbert Scantland, RIÉGÎM
Jean-Francois Thériault, RIÉGÎM
Claude Richard, coordonnateur du Comité

Par visioconférence :

Matthieu Monnier, Valeco Énergie Québec
Samson Vayssieres, Valeco Énergie Québec
Hugo Bouchard, Plan A Infrastructure
David Robitaille, Plan A Infrastructure

Absente :

Audrey Keating, CEDEC

1. Ouverture de la réunion :

La réunion débute tel que prévu à 13 heures 30.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour :

Les membres du comité adoptent l'ordre du jour tel que proposé.

3. Suivi du compte-rendu de la rencontre du 1^{er} novembre :

Le compte-rendu est estimé conforme aux échanges ayant eu lieu lors de la rencontre du 1er novembre dernier.

En termes de suivis, on nous informe que la constitution d'un « bottin d'experts du milieu » à l'usage des partenaires ainsi que la visite du terrain par l'ensemble des membres du comité n'ont pu être réalisés.

En ce qui concerne le bottin d'experts, on demandera préalablement à Valeco de cibler le type d'expertises requis afin de mieux sélectionner les entreprises les plus pertinentes aux besoins du projet.

En ce qui a trait à la visite du site, on attendra le prochain passage aux Îles des responsables du projet chez Valeco et Plan A pour faire tous ensemble une visite guidée et commentée des lieux prévus pour l'installation des turbines et des voies d'accès au site. Hugo Bouchard a mentionné durant la rencontre que l'équipe projet a fait une visite préliminaire du site durant la période d'appel d'offres pour bien comprendre le terrain et les enjeux.

4. Nouvelles des membres :

On a peu entendu parler du projet dans le milieu depuis la dernière rencontre du comité.

Toutefois, dans les discussions entourant la construction du nouveau Centre sportif, comme il a été annoncé que les revenus provenant des projets éoliens serviraient à financer en partie ce projet d'envergure, cela a permis la diffusion d'informations plus claires au sujet des revenus touchés par la Municipalité des Îles depuis plusieurs années en lien avec les divers projets éoliens érigés en Gaspésie et au Bas Saint-Laurent. On a pu apprendre par ailleurs qu'une autre partie des revenus serait réservée au financement de divers projets territoriaux tels que le Parc régional et la Politique environnementale notamment. Donc, une connotation positive au développement de l'éolien dans la région. En 2018, la municipalité recevra plus de 500 000\$ de revenus en provenance de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

On rappelle que compte tenu de l'envergure des turbines qui seront installées sur la dune du Nord, il faudrait voir à réaliser et à diffuser le temps venu, une modélisation qui illustre le plus justement possible leur impact visuel.

5. Présentation des partenaires Valeco Énergie Québec et Plan A infrastructure :

Les membres de Valeco et de Plan A se présentent tout à tour en expliquant succinctement le rôle que chacun d'eux jouera dans le développement du projet Dune-du-Nord. Hugo Bouchard et Matthieu Monnier constitueront le Comité de gestion de l'équipe de projet. La Société de projet engagera un agent de liaison du avec le milieu qui verra à coordonner certaines activités de relation avec le milieu. Le chargé de projet Hugo Bouchard assurera la coordination de l'équipe et les communications avec le Comité de liaison. Une structure simplifiée du projet ainsi qu'un organigramme de l'équipe (version préliminaire) sont présentés plus en détail dans un document annexé (Parc éolien de la Dune-du-Nord).

6. **Présentation du projet retenu :**

Localisation du site : le plan d'implantation a été validé par Activa Environnement et demeure sujet à des ajustements conformes aux exigences du MERN. Une optimisation des voies d'accès sera effectuée, ceci toujours sous réserve d'une validation avec le MERN et la Municipalité.

Caractéristiques du site : la description du milieu et les contraintes du site ont été identifiées et cartographiées. On note la présence d'une ligne électrique longeant la route et la fréquentation des alentours du site pour diverses activités telles que la chasse, le camping et la pratique du VTT. Les éoliennes seront installées à une distance de 800 mètres des chalets situés sur la Dune-du-Nord.

Le territoire est par ailleurs occupé par l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord visant la conservation du corème de Conrad. Toutes ces contraintes seront bien entendu prises en compte dans les différentes phases de l'élaboration du projet et ce, autant pour l'implantation et l'entretien des turbines que pour la localisation des voies d'accès. Ainsi, on évaluera la possibilité d'utiliser comme voie d'accès le chemin déjà tracé pour l'installation du mat de mesure de vent. On fera par ailleurs appel à l'expertise locale des organismes environnementaux du milieu lors de certaines prises de décision toujours dans le but de minimiser autant que possible les impacts sur le territoire.

Les turbines : le fournisseur est Senvion Canada Inc. dont l'expérience dans le domaine au Canada et ailleurs est bien établie. Senvion a livré 1,330 MW à travers le Canada, dont 98,4 MW pour des projets communautaires. La série 3XM utilisée pour le Projet est commercialisée depuis 2010, et 1036 éoliennes avaient été installées dans le monde au second trimestre de 2017.

Les éléments spécifiques aux Îles-de-la-Madeleine ont été pris en compte dans la sélection du modèle d'éolienne proposé à Hydro-Québec. Ce modèle détient une certification internationale fournie par le manufacturier et son mode de fonctionnement permet une adaptation, selon la vitesse du vent, des puissances et vitesses de rotation. Diverses autres options ont été prévues pour répondre aux défis climatiques rencontrés sur le site :

- *L'Option climat froid* qui permet l'installation et l'opération des éoliennes sous des températures froides (gamme de température opérationnelle de -30C à +30C, gamme de température de survie de -40C à +45C)
- Le **Grid compliance Package** pour se conformer aux exigences du réseau électrique local ;
- Un détecteur de glace Fos4X GmbH afin de détecter l'apparition et la disparition du givrage affectant l'éolienne ;
- Un algorithme de contrôle permettant d'opérer sous des conditions givrantes tout en gardant l'éolienne dans son enveloppe de conception.

Une évaluation géotechnique a par ailleurs été entreprise et les résultats seront utilisés pour déterminer la meilleure conception de fondation adaptée au site maritime sablonneux.

Au calendrier provisoire des prochaines étapes, on retient notamment :

- Études pour demandes d'autorisations gouvernementales : Printemps et été 2018
- Rencontres publiques d'informations (séance portes ouvertes) : Date à confirmer, possiblement en septembre 2018
- Obtention anticipée du CA du MDDELCC : octobre 2018
- Obtention anticipée de divers permis des autorités fédérales, provinciales et municipales : entre juin et novembre 2018 (le permis d'intervention en terres publiques devra toutefois être obtenu auprès du MERN plutôt que du MDDELCC)
- Début de construction : Mai 2019
- Date garantie de début des livraisons : 1^e octobre 2019

7. Suivis des préoccupations et des attentes du milieu :

En regard de l'environnement :

On questionne les mesures prévues en ce qui a trait à la restauration du site une fois le travail terminé ainsi qu'à certaines mesures compensatoires qui pourraient être envisagées. Le promoteur indique que ces considérations seront prises en compte et qu'elles figurent déjà aux offres de service soumises aux partenaires concernés. Les organismes environnementaux présents au comité réitèrent leur intérêt à y collaborer.

On insiste sur l'importance de prendre en compte les scénarios d'impacts présenté au BAPE par la Régie, sachant que plus on portera d'attention à minimiser les impacts, moins les travaux de restauration seront considérables. Ces travaux auront également un impact certain sur la durabilité du projet et il y va de l'intérêt tant du promoteur et des partenaires que du milieu dans son ensemble. On signale que certaines études ont déjà été réalisées localement à ce chapitre et on invite le promoteur à les utiliser.

Considérant la situation particulière de la gestion des matières résiduelles aux îles, on questionne l'impact de la réalisation du projet à cet égard, qu'il s'agisse de restes de construction, d'emballages ou divers autres déchets. Le promoteur nous informe qu'il discutera avec les entreprises impliquées dans la construction du projet de la nécessité de rapporter la totalité des résidus et déchets sur le continent.

Retombées économiques :

Les promoteurs veulent favoriser l'achat de biens et de services locaux, cette synergie avec les partenaires constitue le meilleur gage d'un développement harmonieux du projet. À ce propos, une politique d'achat local a par ailleurs

été inscrite aux contrats à signer avec les principales entreprises impliquées dans la construction et l'exploitation du projet. On revient sur l'importance d'échanges réguliers à ce sujet avec les représentants des entreprises du milieu pour la préparation dans les meilleurs délais d'un bottin d'expertises locales à l'intention des différents partenaires du projet.

L'impact touristique n'est pas négligeable et pourrait apporter des retombées économiques supplémentaires. Les promoteurs nous informent par ailleurs qu'un espace d'interprétation a été prévu à proximité du site.

Les impacts sociaux :

On note ici le potentiel important de ce projet en tant que vitrine technologique pour les réseaux autonomes du Québec, mais aussi pour l'Amérique du Nord, de là l'importance que sa réalisation soit exemplaire, ce qui rejoint l'intérêt de tous les partenaires impliqués.

8. Communications avec la communauté :

À ce chapitre, on s'interroge sur le rôle que tiendra dorénavant la Régie dans la Société de projet et plus particulièrement par rapport au Comité de liaison puisqu'il s'agit de la dernière rencontre à laquelle son directeur Gilbert Scantland assiste comme coordonnateur et porte-parole du comité.

Comme dans la plupart des autres projets de ce type, il est prévu que la Société de projet qui sera mis sur pied dans les prochaines semaines, nomme une personne responsable qui verra à l'organisation et à la suite des choses en ce qui a trait aux communications avec la communauté et au fonctionnement du comité de liaison. On reverra donc les mécanismes déjà prévus par le comité à cet effet comme la publication des comptes-rendus et l'utilisation d'un site Internet, soit pour les reconduire tel qu'établis ou pour y apporter certaines modifications s'il y a lieu.

Pour le moment et à compter de maintenant, toute demande en provenance des médias ou de toute autre instance municipale ou gouvernementale à l'égard du projet sera transmise à Hugo Bouchard.

On note également l'importance des liens avec la communauté anglophone en raison notamment de sa proximité du site. Il est convenu que lors des séances d'informations prévues vers la fin septembre prochain, une session soit tenue spécialement à l'intention de la communauté anglophone des Îles. L'organisation de cette rencontre pourra se faire avec la participation de Audrey Keating qui en est la représentante au comité de liaison mais qui n'a pu malheureusement assister à la rencontre d'aujourd'hui.

9. *Varia* :

Les membres du comité accusent réception d'une lettre provenant de Hélène Chevrier dont le contenu devrait apparaître dans la rubrique Courrier du lecteur de la prochaine édition du Radar. Cette lettre fait référence à deux études portant sur les effets du changement climatique sur certaines plantes dont le corème de Conrad dont on connaît la présence dans la Dune-du-Nord.

Le choix du site étant déjà fait et ces diverses considérations d'ordre environnemental ayant déjà été portées à l'attention du BAPE, on juge qu'il n'est pas de la responsabilité du comité de donner suite à cette lettre qui s'adresserait davantage à la Municipalité pour prise en compte dans le cadre des prochains travaux concernant son schéma d'aménagement.

10. *Date et lieu de la prochaine réunion* :

Il est convenu que la première rencontre du comité de liaison sous la coordination de la Société de projet aura lieu le jeudi 21 juin prochain. Le lieu et l'heure de la réunion seront communiqués d'ici là.

11. *Clôture de la réunion*.

La rencontre prend fin à 17 heures.